

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de GUADELOUPE

Basse-Terre, le

**Communauté d'agglomération du nord Basse-
Terre (CANBT)**

États des lieux

1. État des lieux des linéaires de cours d'eau

1.1. État des masses d'eau de surface

Les masses d'eau de Guadeloupe et leur état sont définies dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) de Guadeloupe 2016-2021 approuvé le 30 novembre 2015 et dans l'état des lieux réalisé dans le cadre de son élaboration.

La CANBT est concernée par 28 masses d'eau « cours d'eau » dont l'état est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Code	Nom	État chimique	État écologique
FRIR01	Grande rivière à Goyave amont	bon	bon
FRIR02	Rivières bras David aval	bon	bon
FRIR03	Rivière bras de sable aval	bon	bon
FRIR04	Rivières du premier bras aval	bon	bon
FRIR05	Grande rivière à Goyave aval 1	bon	médiocre
FRIR06	Grande rivière à Goyave aval 2	bon	mauvais
FRIR07	Rivière la Lézarde amont	bon	bon
FRIR08	Rivière la Lézarde aval	bon	bon
FRIR09	Rivière Moustique Petit-Bourg amont	bon	moyen
FRIR10	Rivière Moustique Petit-Bourg aval	mauvais	moyen
FRIR11	Rivière la Rose amont	bon	bon
FRIR12	Rivière la Rose aval	bon	médiocre
FRIR13	Rivière Moreau amont	mauvais	moyen
FRIR14	Petite rivière à Goyave aval	mauvais	médiocre
FRIR31	Rivière grande plaine amont	bon	bon

FRIR32	Rivière grande plaine aval	bon	moyen
FRIR33	Rivière de petite plaine aval	bon	bon
FRIR34	Rivière Ferry	bon	bon
FRIR35	Rivière de nogent amont	bon	bon
FRIR36	Rivière de nogent aval	bon	médiocre
FRIR37	Rivière de la ramet amont	bon	bon
FRIR38	Rivière de la ramet aval	bon	moyen
FRIR39	Rivière moustique sainte-Rose amont	bon	bon
FRIR40	Rivière moustique Sainte-Rose aval	bon	moyen
FRIR41	Rivière bras david amont	bon	moyen
FRIR42	Rivière bras de sable amont	bon	bon
FRIR43	Rivière du premier bras amont	bon	bon
FRIR47	Rivière de petite plaine amont	bon	bon

La CANBT est concernée par 4 masses d'eau côtières dont l'état est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Code	Nom	État chimique	État écologique
FRIC01	Côte Ouest Basse-Terre	bon	bon
FRIC07A	Grand cul de sac marin sud	mauvais	moyen
FRIC07B	Grand cul de sac marin nord	bon	moyen
FRIC08	Pointe Madame-Pointe du Gros Morne	bon	moyen

1.2. Domanialité des linéaires de cours d'eau

Conformément à l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2008 relatif à l'identification et à la gestion du domaine fluvial de l'État en Guadeloupe, tout ou partie de ravine et rivière figurant en trait plein sur les cartes à l'échelle du 1/25 000^{ème} de l'Institut Géographique National (IGN) référencées 4602 GT et 4605 GT (IGN, © 2002) est considéré comme appartenant au domaine public de l'État.

Sont exclus tous les canaux ainsi que les ravines sèches ne recevant que des eaux pluviales de façon intermittente. Ceux-ci appartiennent invariablement au domaine privé de l'État ou à quiconque ayant acquis le droit foncier tel que précisé sur les relevés cadastraux.

1.3. Masses d'eau ayant fait l'objet d'une autorisation ou déclaration d'entretien

Le programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau de Guadeloupe du Conseil régional autorisé par l'arrêté préfectoral du 23 mai 2011 prévoit des travaux sur le territoire de la CANBT :

Nom	Communes
Rivières Clémence	Deshaies
Rivière du Bourg	Deshaies
Rivière de la Perle	Deshaies
Rivière La Rate	Deshaies

Rivière Bonfils	Goyave
Ravine Torvette Nord	Petit-Bourg
Ravine Torvette Sud	Petit-Bourg
Canal Guyanneau	Pointe- Noire
Ravine Bleue	Pointe- Noire
Ravine Dupot	Pointe- Noire
Rivière Caillou	Pointe- Noire
Rivière Grande Plaine	Pointe- Noire
Rivière Petite Plaine (amont OH)	Pointe- Noire
Rivière Petite Plaine (embouchure)	Pointe- Noire

Le programme d'entretien 2016-2021 des cours d'eau domaniaux de Guadeloupe du Conseil régional, autorisé par l'arrêté préfectoral du 2 août 2017, prévoit également des travaux sur le territoire de la CANBT :

Nom	Communes
Ravine Grossou	Lamentin
Grande Rivière à Goyaves	Lamentin
Ravien Belle Plaine	Sainte-Rose
Rivière Baret	Sainte-Rose
Ravine Boyer	Sainte-Rose
Rivière Vinty	Sainte-Rose
Rivières Clémence	Deshaies
Rivière Deshaies	Deshaies
Rivière de la Perle	Deshaies
Rivière La Rate	Deshaies
Rivière Ferry	Deshaies
Rivière Fond Hélot	Deshaies
Rivière Bonfils	Goyave
Rivière Sarcelle	Goyave
Ravine Torvette	Petit-Bourg
Ravine Saint-Nicolas	Petit-Bourg
Ravine Mahault	Petit-Bourg
Ravine Onze Heures	Petit-Bourg
Ravine Bleue	Pointe- Noire
Rivière Caillou	Pointe- Noire
Rivière Grande Plaine	Pointe- Noire
Rivière Petite Plaine	Pointe- Noire

2.État des lieux des ouvrages

Les principaux ouvrages hydrauliques recensés à ce jour sur le territoire de la CANBT sont listés dans le tableau ci-dessous (liste non exhaustive) ; en gras figurent les ouvrages de protection contre les inondations :

Commune	Type	Dénomination / Localisation	MO connu ou présumé	Statut réglementaire
Deshaies	Barrage	Ferry 1	Deshaies	Non déclaré ou non autorisé.
Deshaies	Barrage	Ferry 2		Non déclaré ou non autorisé.
Deshaies	Digue	Ferry Deshaies		Non déclaré ou non autorisé.
Goyave	Digue	ZAC de l'Aiguille	Goyave	Non déclaré ou non autorisé.
Petit-Bourg	Barrage	Petit Bourg sur la grande rivière à Goyave	Conseil départemental	Non déclaré ou non autorisé.
Petit-Bourg	Barrage	INRA Duclos	Cap Excellence	Non déclaré ou non autorisé.
Pointe-Noire	Digue	Guyoneau Pointe Noire	Conseil Régional	Non déclaré ou non autorisé.
Pointe-Noire	Digue	Petite Plaine		Non déclaré ou non autorisé.
Pointe-Noire	Barrage	Rivière Caillou Pointe Noire	PERRIER	Non déclaré ou non autorisé.
Sainte-Rose	Barrage	Ravine bleue	Sainte-Rose	
Sainte-Rose	Barrage	La Ramée		Non déclaré ou non autorisé.
Sainte-Rose	Barrage	Grande Rivière à Goyave		Non déclaré ou non autorisé.
Sainte-Rose	Barrage	Rivière Ancenneau Sainte Rose		Non déclaré ou non autorisé.

Cet inventaire pourra être complété par les études à lancer dans le cadre de la MATB.